



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 114 CDA 5

C.D.A. du 19 décembre 2024

Réunion CDA

Président : M. Christophe GIOÉ

Présents : Madame Élodie FERNANDES CARVALHO, Messieurs Claude BARRET, Yohann FRAPPIN, Patrick GRIVET, Laurent KLIMCZAK, Adil MALDOU, Djamal MESSAOUDI, Stéphane MOREL, Laurent MUSIJ, Wilfried RICHARD, Romain WALLON

Absent excusé : Monsieur Ronan AMARAL

Absent non excusé : Hugo BOUADOU

Début de la réunion : 19h20

Le PV 102 CDA 4 du 19 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Présentation des deux nouveaux membres de la Commission Départementale d'Arbitrage : Élodie FERNANDES CARVALHO et Wilfried RICHARD.

Christophe CAILLIET ouvre la séance en s'alarmant des faits de violence envers le Corps Arbitrale de plus en plus récurrents sur les rencontres et notamment chez les plus jeunes. Le Comité de Direction réunit lundi soir a demandé comme ligne directrice la plus grande sévérité en utilisant tous les moyens mis à disposition : de l'arrêt de Désignation de nos arbitres dans les clubs fautifs, jusqu'à la mise en place de huis clos pour toutes les équipes des clubs concernés.

Laurent KLIMCZAK indique que malheureusement, au niveau régional, le même constat est fait.

Christophe CAILLIET rappelle également que les Arbitres sont des licenciés de leurs clubs, au même titre que les joueurs. À ce titre, ils doivent être traités comme tel, en étant intégrés au mieux dans leurs clubs et en entretenant les relations entre eux et les autres licenciés.

Départ de Christophe CAILLIET à 19h42.

Laurent KLIMCZAK, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage partage les nouvelles régionales : indemnités, fidélisation, référents club, test d'un nouveau cursus FIA...

Il félicite les bénévoles dont le travail participe au nombre grandissant d'Arbitres et d'Arbitres Régionaux.

Adil MALDOU annonce l'officialisation de DJAMAL MESSAOUDI comme Arbitre Régional.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Carnet de famille

La CDA adresse ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Jean Paul ODELOT, Dirigeant de Migennes.

La CDA présente ses plus sincères condoléances à la famille de Monsieur José MARTINS DE SOUSA, ancien arbitre, décédé récemment.

La CDA présente également ses plus sincères condoléances à Monsieur Jean Paul AHOUISSOUSSI pour la perte de son frère.

La CDA adresse ses plus sincères félicitations à Benjamin BOUGAULT et son épouse pour la naissance de leur petite Yzalia.

La CDA félicite chaleureusement Andréa GONCALVES, jeune Arbitre promue Arbitre de Ligue.

Observation d 'après match Gurgy/Chéu

Objet

Réclamation du club de Chéu dans un courriel du 3 décembre 2024.

Intitulé de l'Observation d'après match

Observation d'après match du club de Chéu rédigée de la manière suivante : « *Je soussignée De Oliveira Julie capitaine FC Chéu n°2546343757 souhaite porter réserve pour le présent match gurgy/Chéu car l'arbitre de douche initial de gurgy à donner le drapeau à un autre dirigeant pendant le match sans prévenir l'arbitre central et donc sans son accord. Ne pouvant pas émettre cette réserve durant le match car la tablette était bloquée d'où de dépôt après match. De plus, suite à la demande de la réserve à l'arbitre centrale à la 60ème minute, l'arbitre de touche initial est revenu 10min après la demande de réserve et a repris des fonctions* ».

La section

Pris connaissance des pièces figurant au dossier :

- FMI n°29159600 (24429275)
- Courriel du club de Chéu, en date du 3 décembre 2024
- PV de la commission sportive du 3 décembre 2024

Recevabilité

- Attendu que, selon la rédaction de l'observation d'après – match, il faut considérer que c'est une réserve technique,
- Attendu que l'article 146 des règlements généraux prévoit que les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valable, être formulées par le capitaine plaignant ou un dirigeant pour les catégories jeunes à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Attendu que la réserve a été déposée après le match,



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

En conséquence, la section lois du jeu de la CDA considère que le dépôt de la réserve n'a pas été effectuée conformément à l'article 146 des règlements généraux et déclare **LA RESERVE NON RECEVABLE EN LA FORME.**

Décision

Pour ces motifs, la section déclare la réserve non recevable et confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission sportive pour suite à donner.

Monsieur Christophe GIOÉ n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Discipline

En amont de l'analyse des dossiers, Il est rappelé le dépit de la CDA face à tous ces manquements.

Elle appelle ses arbitres à plus de discipline et n'hésitera pas à sanctionner plus sévèrement les récidivistes.

- **Arbitre 1 :** Avertissement du fait de sa nomination très récente pour Non-déplacement à une désignation (B1).
- **Arbitre 2 :** 2 matchs de non – désignation pour Indisponibilité très tardive (A2).

Monsieur Yohann FRAPPIN n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

- **Arbitre 3 :** Certificat médical reçu donc classe le dossier.
- **Arbitre 4 :** 3 matchs de non-désignation pour Non-déplacement à une désignation sans justificatif valable (B1).
- **Arbitre 5 :** 2 matchs de non-désignation = 1 match pour Indisponibilité tardive (A1) + 1 match pour Récidive.
- **Arbitre 6 :** 4 matchs de non-désignation = 2 matchs pour Indisponibilité très tardive sans motif valable (A2) + 1 match pour Révocation du sursis + 1 match pour son Comportement déplacé lors des tests physiques à Joigny.
- **Arbitre 7 :** 1 match de non-désignation avec sursis pour Indisponibilité tardive (A1).
- **Arbitre 8 :** 2 matchs de non-désignation : 1 match pour Indisponibilité tardive (A1) +1 match pour Récidive. Aucune désignation jusqu'à réception d'une réponse au courrier envoyé par la CDA le 10.12.2024.
- **Arbitre 9 :** 2 matchs de non-désignation pour Indisponibilité très tardive sans motif valable (A2).
- **Arbitre 10 :** Aucune désignation jusqu'à réception des justificatifs d'indisponibilité tardive et de non-déplacement à une désignation.
- **Arbitre 11 :** Rappelle que toute exclusion doit donner lieu un rapport, même lorsqu'elle résulte de deux avertissements.
- **Arbitre 12 :** Convoque pour audition.
- **Arbitre 13 :** 5 matchs de non désignation : 3 matchs pour Non déplacement sans justificatif valable (B1) + 1 match pour Indisponibilité tardive (A1) + 1 match pour récidive.

Monsieur Wilfried RICHARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

- **Arbitre 14 :** 4 matchs de non-désignation pour non-respect du devoir de réserve.



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Suivi des Observations

Les observations réalisées à ce jour :

- **D1** : 10/22 observations effectuées
- **D2** : 9/22 observations effectuées
- **D3** : 10/48 observations effectuées. Compte tenu du retard sur cette catégorie, seront observés en priorités les arbitres promotionables en fonction de leur capacité et de leur âge.
- **JAD** : 4 observations
- **FIA** : 36 observations

Soit 69 observations à ce jour.

Sur proposition de Christophe GIOÉ, et suite aux deux observations très positives, Alexis DALÈGRE est nommé en catégorie D2 à compter du 1^{er} janvier 2025.

Répartition des tâches suite au retrait d'Hugo

La CDA constate le désengagement d'Hugo BOUADOU. Elle remercie Yohann et Ronan qui ont repris ses tâches au pied levé.

La nouvelle organisation de relecture des rapports sera la suivante :

- D1 et D2 : Christophe
- D3 et JAD : Yohann
- FIA : Ronan

Réflexion sur les problèmes rencontrés par nos Jeunes Arbitres

Suite aux nouveaux incidents des dernières semaines, la CDA s'interroge sur la façon dont elle pourrait aider ses jeunes arbitres.

Un tutorat JAL/JAD est ainsi envisagé. Claude BARRET et Wilfried RICHARD vont mettre en place ce tutorat. Claude BARRET, sur les terrains U13 tous les week end, pourrait être un relais entre les jeunes arbitres et les éducateurs, principalement dans les clubs où des problèmes ont déjà été rencontrés.

Fiches d'Aide Arbitres

Yohann FRAPPIN a préparé des fiches sur des thématiques arbitrales (Faute grossière/ rôle de l'arbitre assistant ...).

Christophe propose la création d'une newsletter mensuelle reprenant un thème technique et une interview d'un de nos arbitres.. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Élodie est mise à contribution pour sa création. Les fiches de Yohann seront un appui solide.

Suivi des tests physiques



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie BP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

3 sessions ont eu lieu. Des performances ont été remarquées, indiquant la prise de conscience des arbitres. Une nouvelle date sera déterminée à la prochaine réunion (20/02/2024).

Il est rappelé que l'absence à ces tests empêchera la promotion potentielle en fin de saison et la non-désignation sur les matchs de coupe de fin de saison.

Suivi des heures de bénévolat

Christophe GIOÉ rappelle l'obligation qui est faite aux membres de suivre les heures de bénévolat. Un point précis sera fait lors de la prochaine réunion de la commission.

Organisation de la 2^{ème} FIA

- 6 inscrits à la prochaine FIA de février à Appoigny.
- Les Arbitres de Ligue seront questionnés sur leur souhait de participer à cette formation à l'exception d'un arbitre ayant déjà écrit à la CDA pour informer qu'il ne participerait plus jamais à aucune session.

Règlement intérieur CDA

Le règlement intérieur sera envoyé à tous les membres de la Commission. Il leur est demandé de le lire et d'y annoter leurs remarques.

Lors de la prochaine commission, le règlement sera remis à jour.

Matchs arbitrés

Un point de mi-saison est fait sur le nombre de matchs arbitrés par chaque arbitre.

Tour de table – Questions

- La CDA s'émeut des problèmes récurrents sur les supports informatiques. Que ce soit au niveau des FMI ou bien des désignations. Cette situation engendre un travail conséquent pour le secrétariat du District et des interrogations légitimes pour les acteurs (clubs et arbitres). Le levier d'action demeure cependant assez faible et nous espérons une résolution rapide.
- Rappel aux Arbitres : il est obligatoire de fournir un rapport suite à toute exclusion lors d'une rencontre, quand bien même elle résulterait d'un cumul de deux avertissements. Les rapports sont à fournir pour le mercredi 12h au secrétariat du District.

Fin de la réunion : 22h00

Prochaine réunion : le jeudi 20 février 2025 à 19h00



COMMISSION DEPARTEMENTAL D'ARBITRAGE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

Le Président
Christophe GIOE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »